

Le 17 mars 2016

Bonjour à tous, responsables associatifs, élus ou cadres de collectivités et merci de votre présence et votre implication dans ce forum. Merci aussi à mes camarades représentants le Mouvement Associatif National et de 8 autres régions allant des « Hauts de France » à « l'Occitanie » qui s'étaient rassemblés à Nantes dans le cadre de la Conférence des Régions.

Le Mouvement Associatif des Pays de La Loire regroupe plus de 60% des associations de la Région au sein de 12 coordinations ou réseaux associatifs.

Mais nous avons bien vocation à faire entendre et reconnaître le monde associatif ligérien fort de ses 70 000 associations dont 11 500 sont employeuses, ce qui représente plus de 10% de l'emploi privé de notre Région et les $\frac{3}{4}$ des salariés de l'Economie Sociale et Solidaire.

Notre ambition collective est de mieux représenter les associations et ainsi défendre leurs valeurs et leurs intérêts dans un dialogue civil renouvelé : la signature d'une charte des engagements réciproques avec le Conseil Régional en 2013 suivi de celle avec l'Etat début 2015, vont d'ailleurs dans ce sens.

Mais plus globalement notre projet, c'est aussi de renforcer notre capacité collective afin d'informer et d'accompagner le secteur associatif pour faire face aux évolutions de la société.

L'organisation de ce forum, aujourd'hui en fait partie.

Avec comme objectif premier de faire reconnaître par les pouvoirs publics le rôle et l'impact des associations sur notre territoire afin de les soutenir en priorité pour ce qu'elles sont, avant de l'être, pour ce qu'elles font pour l'intérêt général.

Ce qui caractérise le fait associatif, c'est tout d'abord le projet, associé à des valeurs pour favoriser le lien social, porté par des bénévoles mais aussi des salariés impliqués dans une gestion démocratique et désintéressée, donc sans notion de lucrativité.

Cependant le modèle associatif est aujourd'hui fragilisé par un environnement en mutation : reconfiguration territoriale par la loi Notre, baisse des dotations publics etc.

« Les associations sont donc parfois obligées de composer dans un contexte mettant à mal leur liberté » ...

Sommes-nous donc condamner à l'isomorphisme avec le monde marchand ? C'est ce que nous expliquera Jean-Louis Laville en première partie de ce forum.

1

Une autre motivation à l'organisation de ce temps fort, est l'interpellation sur la politique en faveur de la vie associative qui sera menée par la nouvelle majorité régionale, élue en décembre dernier, et représentée par sa vice-présidente Laurence Garnier en charge de la Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités, que je remercie pour sa présence en introduction de ce forum.

Nous serons attentifs à vos propos pour éclaircir votre définition de l'engagement associatif en Pays de la Loire et des futures contractualisations que nous souhaitons renouveler en s'adossant à notre charte d'engagements réciproques de 2013.

Pour évoluer tout en préservant l'utilité sociale de nos associations, il est impératif de bénéficier d'un environnement institutionnel et budgétaire favorable à notre développement.

C'est ce que la loi ESS de Juillet 2014 apporte, en légalisant la subvention et ce que la Circulaire Valls de septembre dernier, renforce en déclinant les règles à suivre pour rendre conforme les CPO si nécessaires à la pérennité des actions innovantes de nos associations.

Encore faut-il que les collectivités locales jouent le jeu, c'est bien là, l'un des objectifs de notre table ronde qui suivra les témoignages présentés dans l'après-midi.

Merci par avance aux acteurs de ces 3 témoignages qui seront présentés par Pascal Massiot, notre journaliste animateur de cet après-midi.

Quelles modes de contractualisations possibles entre les associations et les collectivités ? Reste-il une place pour des projets associatifs se distinguant de la commande publique ?

Telles sont les questions récurrentes qui depuis plusieurs mois taraudent de nombreux responsables associatifs de notre région.

Nous souhaitons dissiper le malaise, face à la progression des appels d'offres en encourageant les collectivités à continuer de recourir à la subvention pour soutenir l'initiative associative, source d'implication citoyenne.

Car dans un contexte de baisse des finances publiques, les associations ne souhaitent pas être la variable d'ajustement.

Aussi, le rôle de l'Etat est déterminant pour fixer les règles du jeu entre différents partenaires locaux et asseoir une co-construction de projets en faveur de l'intérêt général.

Je remercie donc, la présence de François Laco, Directeur Régional Adjoint de la DRDJSCS à notre table ronde qui portera la parole de l'Etat dans ce débat.

Oui, nous associations, estimons être des partenaires incontournables de l'action publique mais pas à n'importe quel prix, en tout cas, pas au prix de notre affaiblissement démocratique

Alors, n'hésitez pas à intervenir, à enrichir le débat, cette journée se veut être un échange croisé sur les modes de contractualisations possibles entre associations et collectivités, pour ancrer en toute transparence la place de la vie associative sur nos territoires.